

Contrat Temps Libres - Subventions complémentaires

M. l'Adjoint BAUD, Rapporteur : La Caisse Nationale d'Allocations Familiales est en cours de renégociation de son budget avec le Ministère des Finances (convention d'objectif et de gestion).

Dans le cadre de cette négociation, il apparaît que celui-ci se traduira par une diminution des sommes consacrées par la CAF de Besançon à la mise en œuvre de ses politiques contractuelles, notamment en ce qui concerne le Contrat Temps Libres.

Ces blocages ne permettront pas à la CAF de Besançon de soutenir la Ville autant qu'elle le souhaiterait.

En conséquence et pour éviter une fragilisation trop importante des opérateurs les plus modestes, il apparaît nécessaire aujourd'hui de leur attribuer une subvention complémentaire leur permettant de réaliser leurs projets dans des conditions normales de mise en œuvre.

Cette décision est prévue à titre exceptionnel, la Ville n'ayant pas vocation à se substituer à ses partenaires financiers.

Après avis favorable unanime de la 4^{ème} Commission, il est donc proposé d'aider financièrement les opérateurs suivants :

Association De Vous à Nous : 250 €

Association Etoile Sportive de St-Ferjeux : 400 €

Association Sports Vacances Orchamps : 400 €

Association ALEDD : 2 500 €

Centre de Loisirs du Barboux : 900 €

La somme de 4 450 € sera prélevée sur les crédits inscrits au BP 2005 au chapitre 65.824.6574.47003.

Le Conseil Municipal est invité à statuer sur ces propositions et à autoriser le versement des sommes correspondantes.

«Mme Nicole WEINMAN : Pour l'Association «De Vous à Nous», on est passé de la suppression d'une subvention de 2 500 € à l'octroi d'une subvention de 250 €. Se serait-on trompé la première fois ?

M. LE MAIRE : Je ne sais pas. Je ne contrôle pas tout mais j'ai de très bons Adjoints, et Denis BAUD va vous répondre.

M. Denis BAUD : Je vous rassure Madame WEINMAN, on n'est pas passé de 2 500 € à 250 €, simplement il y a une subvention de 2 500 € programmée dans le Contrat de Ville et une autre subvention qui provenait de la Vie Associative de 2 500 €. Donc pour ne pas cumuler les deux on en supprime une. Par contre, les 250 € qui sont mis en supplément ici c'est dans le cadre du Contrat Temps Libres, comme cela est expliqué car comme on a des inquiétudes du côté de la CAF en ce moment, on attribue de manière anticipée aux associations les plus modestes et donc les plus fragiles certaines sommes pour qu'elles ne soient pas gênées dans leur projet de CLSH à venir justement durant l'été.

M. LE MAIRE : Ça vous va Nicole comme explication ?

Mme Nicole WEINMAN : Parfait, Monsieur le Maire».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 13 juillet 2005.